

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2017-2018

UFR CHIMIE-BIOLOGIE

Vous êtes	Etape 1	Etape 2	Etape 3
<p>Etudiant ayant déjà été inscrit à l'UGA : vous souhaitez vous réinscrire pour 2017-2018 (en année supérieure, réorientation ou redoublement)</p> <hr/> <p>Attention ! les personnes relevant d'un statut « Formation continue » ne sont pas concernées par cette rubrique</p>	<p>Vous devez procéder à votre inscription via le web : https://iareins-uga.grenet.fr/iareins_APOUGA/etapes/identification.jspx du 06 juillet au 18 juillet 2017 ou du 28 août au 15 septembre 2017</p> <p>Votre inscription doit être validée par un paiement (CB).</p> <p>Vous pourrez ensuite consulter votre inscription web : https://iareinsuga.grenet.fr/iareins_APOUGA/consultation/identification.jspx</p> <p>En cas de problème lors de l'inscription, contacter la HOTLINE IAWeb 04.57.42.21.80</p>	<p>Vous devez, à l'issue de votre inscription administrative, prendre un rendez-vous pour le retrait de votre carte d'étudiant http://preriweb.grenet.fr/preri/index.php?param=ReinsWeb-UGA</p>	<p>Vous devez le jour du rendez-vous, retirer votre carte d'étudiant en échange des pièces justificatives demandées à l'issue de votre inscription web à <i>l'UFR Chimie-Biologie Service Formation - Bât. Rassat</i> <i>470 rue de la Chimie Domaine Universitaire Saint Martin d'Hères</i></p>
<p>Etudiant s'inscrivant pour la première fois à l'UGA (primo), ayant effectué une candidature sur e-Candidat, et en possession d'une notification d'admission</p>	<p>Vous devez procéder à votre inscription via le Web : https://iaprimo-uga.grenet.fr/iaprimo_APOUGA/ident1.jsf du 06 juillet au 18 juillet 2017 ou du 28 août au 15 septembre 2017</p> <p>Votre inscription doit être validée par un paiement (CB)</p> <p>Vous pourrez ensuite consulter votre inscription web : https://iareinsuga.grenet.fr/iareins_APOUGA/consultation/identification.jspx</p> <p>En cas de problème, contacter la HOTLINE IAWeb 04.57.42.21.80</p>	<p>Vous devez, à l'issue de votre inscription administrative, prendre un rendez-vous pour le retrait de votre carte d'étudiant http://preriweb.grenet.fr/preri/index.php?param=IAPrimoWeb-UGA</p>	<p>Vous devez le jour du rendez-vous, retirer votre carte d'étudiant en échange des pièces justificatives demandées à l'issue de votre inscription web à <i>l'UFR Chimie-Biologie Service Formation - Bât. Rassat</i> <i>470 rue de la Chimie Domaine Universitaire Saint Martin d'Hères</i></p>

<p>Etudiant s'inscrivant pour la 1ère fois dans un établissement supérieur français, originaire de l'UE ou hors UE</p> <hr/> <p>Public relevant d'un statut « Formation Continue »</p>	<p>Vous devez vous présenter directement au Service Formation de l'UFR pour une inscription administrative en chaîne à partir du 28 août à 13h30 jusqu'au 15 Septembre 2017.</p>	<p>Vous devez télécharger le dossier d'inscription administrative 2017/2018, ainsi que la liste des pièces à fournir, sur le site de l'UGA, dans la rubrique « cas particulier » http://www.univ-grenoble-alpes.fr/etape-2-3-inscription-administrative-+++++++/ Le dossier d'inscription entièrement complété et signé, est à remettre lors de votre rendez-vous en chaîne d'inscription, obligatoirement accompagné des pièces justificatives et d'un titre de paiement</p>	<p>Vous devez vous présenter le jour de votre rendez-vous à : <i>l'UFR Chimie-Biologie Service Formation - Bât. Rassat</i> <i>470 rue de la Chimie Domaine Universitaire Saint Martin d'Hères</i></p>
--	---	--	---

Tout étudiant, quel que soit son établissement d'origine (français ou étranger) doit être en possession du titre permettant l'inscription :

Pour une Inscription en licence 3ème année ou en master :

- **Titulaire d'un diplôme requis français :**
 - ✓ Attestation de réussite du titre permettant l'inscription **et** relevés de notes (original + photocopie)
 - Licence 3ème année : relevés de notes des semestres 1 à 4 (avoir validé séparément la 1ère et la 2ème année de licence)
 - Master 1 : attestation de réussite de la licence
 - Master 2 : relevés de notes des semestres 7 et 8 (= les 2 semestres de la 1ère année de master) + attestation de validation du Master 1
 - ✓ Situation universitaire délivrée par l'université d'origine : *les étudiants issus d'une université française doivent **obligatoirement** demander à leur université d'origine un transfert de dossier universitaire vers l'établissement d'accueil (Université Grenoble Alpes)*
- **Titulaire d'un titre étranger ou non titulaire d'un diplôme (titre) requis français :**
 - ✓ Notification d'admission (reçu par mail pour étudiant e-Candidat, ou attestation de préinscription pour étudiant Campus France) et original + copie du titre/diplôme avec lequel vous avez candidaté

Les dates des réunions de rentrée de l'UFR Chimie-Biologie sont à consulter sur le site de l'UFR :

<https://chimie-biologie.univ-grenoble-alpes.fr/actualites/2015-03-12/inscriptions-2017-2018>